



DGA Territoires

Direction Attractivité et Qualité de Vie

DAQV - Pôle Expertise

Affaire suivie par : Pauline AUGE
Poste: 71.20

2018-CP-6565

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 septembre 2018

POLITIQUE C04 SPORT

**AIDE PONCTUELLE À UN PROJET SPORTIF EN INVESTISSEMENT
ET AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE
MOYENS 2018 POUR UN PROJET SPORTIF EN FONCTIONNEMENT**

Code secteur C0402
Secteur Associations sportives
Programme Conventions de partenariat sport

Données budgétaires	EPF
	CP 2018
Montant actualisé	701 500 €
Montant déjà engagé	503 830 €
Montant disponible	197 670 €
Montant réservé pour ce rapport	12 500 €

Code secteur C0402
Secteur Associations sportives
Programme Aides ponctuelles aux projets sportifs

Données budgétaires	EPI
	CP 2018
Montant actualisé	101 600 €
Montant déjà engagé	57 850 €
Montant disponible	43 750 €
Montant réservé pour ce rapport	660 €

Le présent rapport a pour objet de vous proposer d'allouer :

I – une subvention de fonctionnement exceptionnelle pour un montant de 12 500 € au Comité Départemental des Yvelines de Cyclisme.

II – une subvention d'investissement pour un montant de 660 € à une association de sport scolaire dans le cadre d'une aide ponctuelle aux projets sportifs.

I – Convention de partenariat sport

Dans le cadre de l'organisation du Championnat de France de Cyclisme, le Département des Yvelines a souhaité mettre en place une animation « Vélo » à destination des collèges et des écoles primaires des communes traversées par les parcours.

Il s'est, à cet effet, appuyé sur le savoir-faire du Comité Départemental des Yvelines de Cyclisme qui a proposé plusieurs ateliers (BMX, vélo de route, home-trainer, etc).

Pour les actions menées lors de cette animation, je vous propose d'apporter notre soutien à cette association qui prendrait la forme d'une subvention exceptionnelle de **12 500 €**.

L'engagement financier est acté avec le Comité Départemental de Cyclisme via l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens 2018, qui est annexée à la présente délibération.

II - Aide ponctuelle aux projets sportifs

Dans le cadre de sa politique sportive de soutien aux associations sportives, le Conseil départemental aide à l'acquisition de matériel ou équipement de sport afin de permettre le développement de la pratique sportive.

L'association sportive du collège Pasteur de Mantes-la-Jolie, sollicite une subvention destinée à prendre en charge une partie des frais liés à l'acquisition de 3 vélos, pour permettre aux élèves de 6^e d'apprendre à en faire. Une nécessité révélée et constatée par les professeurs d'EPS de l'établissement à l'occasion de l'animation « Vélo au collège » organisée par le Département en marge du Championnat de France de Cyclisme.

Le montant du devis s'élève à 850 €, je vous propose d'allouer une subvention ponctuelle d'investissement de **660 €** à l'association sportive du collège Pasteur.

Les engagements présentés au profit des 2 associations s'élèvent à **13 160 €**.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :